



# **REGLEMENT INTERIEUR**

# **DE LA COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 82**

### REGLEMENT INTERIEUR

annule et remplace les précédentes éditions à compter du Décembre 2024 pour la saison 2025

Ce règlement départemental a pour but d'approfondir certains points du règlement national ou d'en faire rappel (téléchargeable sur le site *www.ufolep-cyclisme.org/Site\_Activites\_Cyclistes*) et de répondre aux questions non abordées par ce dernier et donc laissées à l'initiative de chaque département.

La CTD 82

# **SOMMAIRE**

1 – Délivrance du carton	page 2
2 – Nouveaux licenciés	page 2
3 – Double ou triple affiliations	page 2
4 – Catégories	pages 2 et 3
5 – Organisation d'épreuves	<b>pages 3-4-5</b>
6 – Discipline	page 5
7 – Réclamations	page 6
8 – Mutations	page 6
9 – Championnats	<b>page 6-7</b>
10 – Modalités financières	page 7-8
11 – Responsabilité	page 9
Annexes	page 10-17

## 1 / Délivrance du carton

Le carton de catégorie est obligatoire pour la pratique des activités cyclistes. Il doit être présenté lors de l'engagement au départ de chaque course.

Les demandes de cartons devront se faire :

Cyclocross: entre fin aout et mi-septembre,

Cyclosport : lors de la réunion des clubs pour le pré calendrier (Novembre Décembre),

Vtt : à partir du mois de septembre,

afin de respecter les délais de qualifications des coureurs sur les courses.

Le tout à l'aide du formulaire prévu à cet effet téléchargeable sur le site de l'UFOLEP 82 et envoyé à tous les clubs.

Les cartons seront facturés aux clubs tous les ans.

Chaque coureur est responsable de son carton (papier ou numérique) et devra donc tenir à jour les éventuels résultats obtenus lors des compétitions. Il devra demander, par le biais de son président à la délégation, un nouveau carton dès lors qu'il aura acquis les points nécessaires pour la montée de catégorie. Le non-respect de ces consignes entrainera une suspension dont la durée sera déterminée par la CTD 82.

Envoie des demandes de carton par mail à l'adresse de la CTD : cha.breton@wanadoo.fr

Comme l'année passée, aucun carton de 4B ne sera délivré dans le 82, tous les coureurs de 4 seront en 4A pour respecter l'équité et le lissage des catégories qui est une volonté unanime dans le 82 afin que les coureurs puissent tous bénéficier de courses intéressantes.

## 2 / Nouveaux licenciés

Est considéré comme nouveau licencié, tout coureur n'ayant jamais pratiqué l'activité en compétition. La catégorie d'accueil est la **3**ème (Cf Fiche 9, article 1 du règlement national).

Si un responsable de club juge que la personne débutante n'a pas le niveau pour évoluer en 3, il pourra alors solliciter la CTD afin que le coureur puisse débuter en 4a. Sa demande devra être faite et argumentée par le président du club, par mail à la ctdcyclosufolep@orange.fr ou courrier à UFOLEP 82 111 route de Lizac 82130 Lafrançaise.

Aussi la démarche sera la même pour un coureur désirant débuter en 2.

Pour tout autre question, la CTD statuera par la suite.

## 3 / Double ou triple affiliations

Se reporter au règlement national (Cf Fiches 4, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 du règlement national) en ce qui concerne l'affectation des doubles ou triples affiliés dans les différentes catégories de valeurs en ufolep.

En cours de saison, tout coureur devra se mettre en règle avec sa catégorie Ufolep, s'il change de catégorie dans une autre fédération.

Le non-respect de ces consignes entrainera une suspension dont la durée sera déterminée par la CTD 82.

Pour des cas particuliers, merci de contacter la CTD par mail qui statuera.

## 4 / Catégories

### 4 / 1 – Montée de catégorie

En vue de ré équilibrer les catégories, dans le cadre d'une uniformisation régionale et afin que tous nos coureurs puissent prendre du plaisir, tout coureur de catégorie 3 qui obtient 20 points devra monter dans la catégorie supérieure. Il intègrera cette nouvelle catégorie et ne pourra pas redescendre durant la saison. Pour les autres catégories 4 et 2 la montée reste à 30 points.

#### Barème des points attribués :

Nombre de partants	1er	2ème	3ème	4ème	5ème
5 et moins	3 pts	0 pt	0 pt	0 pt	0 pt
de 6 à 9	5 pts	0 pt	0 pt	0 pt	0 pt
de 10 à 29	8 pts	6 pts	5 pts	3 pts	2 pts
30 et plus	10 pts	7 pts	6 pts	4 pts	3 pts

Le non-respect de ces passages en catégorie supérieure fera automatiquement l'objet d'une sanction.

Le carton du coureur sera saisi sur le champ et le coureur sera suspendu 2 semaines complètes (14 jours) à partir de la date de saisie du carton. En cas de récidive, la sanction sera doublée.

Un coureur peut demander auprès de la CTD-à monter dans la catégorie supérieure, même s'il n'a pas atteint les les points necessaires afin de découvrir la catégorie supérieure (Si jamais, il souhaitait redescendre, s a d e m a n d e sera traitée comme un coureur souhaitant descendre en cours de saison (cf art.4/2/1 et 4/2/2 du présent règlement).

Chaque responsable de club peut encourager ses coureurs à s'essayer sur une catégorie supérieure. Dans ce cas, la redescente sera facilitée par la CTD si l'expérience s'avérait compliquée après 2 courses.

En cas de supériorité manifeste, la CTD 82 statuera sur la montée du coureur dans la catégorie supérieure, le club ainsi que le coureur en seront informés. La CTD utilisera des critères factuels afin d'argumenter sa prise de décision (challenge, places, comportement du coureur..).

### 4 / 2 - Descente de catégorie

Pour toute demande de descente, compléter l'imprimé prévu à cet effet et l'adresser à la CTD.

#### 4 / 2 / 1 – descente en début de saison

Les demandes de descentes seront toutes examinées par la CTD qui statuera.

Un coureur arrivant d'un autre département, conservera sa catégorie du département quitté, **mutation ne voulant pas dire changement de catégorie.** 

#### 4 / 2 / 2 – descente en cours de saison

Un coureur ne peut descendre que d'une catégorie.

Toute demande sera examinée par la CTD au cas par cas. En effet, l'équilibre des pelotons reste la priorité de la saison prochaine.

Le coureur remontera dès sa première victoire.

A compter du 1er Aout, un coureur qui demande une descente de catégorie, ne pourra pas redemander à descendre en début de saison suivante.

Seule la CTD 82, en accord avec les règlements nationaux et départementaux, accorde ou refuse les demandes de descentes ou de montées de catégorie. Pour les demandes exceptionnelles non référencées dans les règlements, adresser par courrier ou mail une demande justifiée à la CTD 82.

# 5 – Organisation d'épreuves

Il est souhaitable que chaque club affilié à l'Ufolep 82 organise ou co-organise au moins une course ou une randonnée sur une des trois activités cyclistes (cyclosport, cyclocross, VTT) afin de vivre l'activité. Une exception

Comité Départemental UFOLEP 82 111 rte de Lizac 82130 Lafrançaise

Tel: 05.63.22.41.72 - mail: ufolep82@orange.fr - site: www.cd.ufolep.org/tarnetgaronne/

sera faite à un nouveau club qui, lui, en sera dispensé la première année d'affiliation.

Dans le même état d'esprit d'un lissage de catégorie, lors des courses cyclosport, la CTD 82 impose pour les challenges des sprinters de doubler les points à l'arrivée.

Les banderoles et la flamme doivent être mises en bonne place lors des courses. (podium etc..). Merci à tous les clubs de faire suivre le matériel d'une course à l'autre. Celui qui organise le week end d'après prend le kit le week end avant.

Pour les dossiers de courses ils doivent obligatoirement être déposés sur la plateforme Manifestation Sportive qui a été mise en place depuis 3 ans par l'Etat. Ce process concerne toutes les épreuves sportives qu'elles se déroulent sur une ou plusieurs communes. Pour déposer votre demande sur la plateforme vous devez en amont créer une interface club. N'hésitez pas à contacter l'Ufolep 82 pour tout renseignement. L'Ufolep 82 fait toujours le lien avec la préfecture, la FFC et les communes.

Seuls les dossiers uniques de courses du 82 seront acceptés.

#### Les dossiers de course doivent parvenir « complets » a l'autorité compétente :

- 2 mois avant l'épreuve, dans le cadre d'une course sur notre département,
- 3 mois avant l'épreuve, dans le cadre d'une course sur plusieurs départements dont le notre.

Pour les randonnées le dossier est à déposer 1 mois avant l'épreuve.

Tout dossier n'étant pas parvenu « **complet** » et dans les temps ne pourra pas être déposé sur la plateforme et donc instruit.

L'envoi DES BILANS de course, listes des engagés, classements, gagnants des challenges ... doivent être transmis à l'ufolep 82 et à la CTD 48h après la course (voir fiche annexe).

### 5/2-Départ catégorie

Les féminines titulaires d'un carton de catégorie « féminine », courront avec les 4, si la course est inscrite au calendrier, sinon elles ne pourront pas participer. Elles seront classées en féminine.

Les cadets partiront avec les **3**. A partir de **10** engagés, ils partiront séparés. Dans ce cas, ils ne seront pas autorisés à s'accrocher aux **3** et inversement les **3** aux cadets.

Pour favoriser un sprint clair et moins dangereux, il faudra mettre un tour de moins pour les cadets dans le schéma de course.

Les cadettes partiront avec les **4**. A partir de **10** engagés, elles partiront séparées. Dans ce cas, elles ne seront pas autorisées à s'accrocher aux **4** et inversement les **4** aux cadettes.

Pour favoriser un sprint clair et moins dangereux, il faudra mettre un tour de moins pour les cadettes dans le schéma de course.

La CTD préconise que les initiations 1 et 2 et les minimes partent sur les mêmes horaires que les 1 et 2.

Si le nombre de partant est peu important (définition du nombre, laissée à l'appréciation du club organisateur), dans les catégories 1,2 et 3 et que l'horaire de départ indiqué sur le calendrier est le même, l'organisateur pourra prendre la décision de les faire partir ensemble.

### 5 / 3 - Engagements

#### **Coût** des engagements :

#### - Course cyclosport de circuit inférieur ou égal à 12 kms, cyclocross :

Si l'organisateur ne fait que des engagements sur place le tarif sera de 8€.

Si l'organisateur fait les engagements en ligne, le tarif en ligne sera de 8€.

Si l'organisateur fait les 2, il pourra demander en ligne 8€ et majorer de 2 euros sur place ; à savoir 10€.

#### - VTT épreuve classique :

Comité Départemental UFOLEP 82 111 rte de Lizac 82130 Lafrancaise Tel : 05.63.22.41.72 - mail : <u>ufolep82@orange.fr</u> - site : www.cd.**ufolep**.org/tarnetgaronne/

- Si l'organisateur ne fait que des engagements sur place le tarif sera de 8€.
- Si l'organisateur fait les engagements en ligne, le tarif en ligne sera de 8€.
- Si l'organisateur fait les 2, il pourra demander en ligne 8€ et majorer de 2 euros sur place ; à savoir 10€.

#### - Course cyclosport de circuit supérieur à 12 kms et inférieur à 20kms, les 3 championnats :

- Si l'organisateur ne fait que des engagements sur place le tarif sera de 10€.
- Si l'organisateur fait les engagements en ligne, le tarif en ligne sera de 10€.
- Si l'organisateur fait les 2, il pourra demander en ligne 10€ et majorer de 2 euros sur place ; à savoir 12€.

#### - Course cyclosport de circuit de 20 kms ou plus, ou ville à ville ou par étapes.

- Si l'organisateur ne fait que des engagements sur place le tarif sera de 13€.
- Si l'organisateur fait les engagements en ligne, le tarif en ligne sera de 13€.
- Si l'organisateur fait les 2, il pourra demander en ligne 13€ et majorer de 2 euros sur place ; à savoir 15€.

Ces tarifs sont applicables aux catégories suivantes :  $1^{\text{ère}}$ ,  $2^{\text{ème}}$ ,  $3^{\text{ème}}$ ,  $4^{\text{ème}}$ , féminine et cadet.

Les minimes et les initiations payeront **3€ maximum sur place ou en ligne (libre choix des clubs)** pour les courses et **5€** pour les Championnats départementaux 82.

Pour les courses ouvertes aux autres fédérations, l'organisateur mettra en place un tarif particulier de 3€ à 5€ supplémentaire sur les tarifs indiqués ci-dessus, pour l'ensemble des participants autres fédérations ayant un pass cyclisme 3 courses.

Pour tous les engagements en ligne les organisateurs auront le choix de minorer ou majorer les tarifs en fonction des frais liés aux sites utilisés.

RAPPEL IMPORTANT : Pour les courses ouvertes aux autres fédérations. Les organisateurs ne pourront accepter les engagements des licenciés autres fédérations que s'ils remplissent les 2 conditions suivantes :

- Engagements en ligne uniquement sur le site Sport Dev.
- Avoir contracté un pass cyclisme 3 courses Ufolep.

Les engagements sur places s'il y avait, ne pourront donc concerner que les licenciés ufolep sur l'année en cours ayant un carton de catégorie. Le contrat fédéral ne couvrira ni les organisateurs, ni les coureurs qui n'auront pas respectés ces conditions. (cf guide assurance du cyclisme à Ufolep)

#### 5 / 4 – Matériel

Sanction pour matériel non conforme : (cf fiche 7 chap III du règlement national)

- Extrémité (s) du guidon non bouchée(s) : départ refusé
- Guidon et/ou roues non conformes : départ refusé
- Freins à disques : autorisés
- Caméra au départ : départ refusé
- Caméra à l'arrivée : Déclassement

Sont interdit les oreillettes et tout matériel permettant de communiquer entre coureurs, dirigeants et/ou toute autre personne ainsi que les caméras fixées sur les casques. (cf Fiche 7 art VII/2 du règlement national). Pour les questions de braquets se référer au règlement du national UFOLEP.

### 6 – Discipline

Tous les coureurs, du département et hors département, devront se conformer au règlement intérieur activités cyclistes du 82, sous peine de se voir refuser l'accès sur les courses organisées dans le Tarn & Garonne.

L'UFOLEP 82 et la CTD 82 dans sa politique sportive et ses valeurs se doivent de lutter contre les incivilités dans les activités qu'elles représentent que ce soit vis-à-vis des organisateurs comme des coureurs.

■ Tout coureur ayant un comportement irrespectueux ou faisant preuve d'incivilité envers les coureurs, les

bénévoles ou membres de l'organisation, se verra retirer son carton de catégorie et ne pourra le récupérer qu'après avoir œuvré un certain nombre de courses comme commissaire adjoint sur le podium. La CTD 82 statuera sur la durée de la sanction en fonction de l'incivilité commise. La sanction minimale sera d'une journée de course, elle pourra être multipliée en fonction de la gravité de l'acte.

- Lorsque plusieurs catégories courent sur le circuit avec « départ décalé », le coureur rejoint par un ou plusieurs coureurs d'une autre catégorie ne devra pas prendre le sillage de celui ou ceux qui le rejoignent sous peine de déclassement.
- Un coureur s'échauffant sur le circuit alors que l'interdiction aura été annoncée à la prise des dossards ou par le speaker se verra notifié qu'il ne pourra participer aux divers classements de l'épreuve (arrivée, challenge, prime en nature).
- Si le directeur d'une épreuve estime, après consultation du jury des commissaires, qu'un **cycliste** est passible d'une sanction, il est habilité à lui retirer son « carton de catégorie ». Dans ce cas, il adressera, accompagné de cette pièce, un rapport au président du Comité Départemental du sportif concerné. Une commission disciplinaire pourra être réunie pour statuer. Un double de ce rapport sera expédié pour information au responsable de la Commission Sportive Départementale (cf Fiche 18 art VII/2 du règlement national).
- Afin de respecter l'environnement, il est fortement demandé à tous les participants de ne pas se débarrasser des papiers d'emballages ou autres sur la voie publique.

Toutes problématiques rencontrées sur les courses devront être recensées dans la fiche bilan de course prévue à cet effet dans le dossier de course. Il est donc obligatoire de la retourner après chaque course ainsi que les classements et listes d'engagés.

Les membres de la CTD, coureurs, et donc présents sur les courses soutiendront les commissaires. Ils pourront donc rapporter en toute neutralité aux commissaires de lignes les infractions constatées en course sur les circuits afin de réguler les problématiques. Il n'empêche que ce sont les commissaires de lignes qui prendront la décision qui semble la plus juste.

### **7 – Réclamations**

Toute réclamation de course devra être reçue par le commissaire de l'épreuve dans le ¼ d'heure qui suit la fin de celle-ci. La réclamation devra être formulée par écrit (cf Fiche 18 art 10 du règlement national) en l'adressant à la délégation dans les 48 heures qui suivent l'épreuve par lettre recommandée avec accusé de réception. Celleci devra s'accompagner d'un règlement de 95 € libellé à l'ordre de l'Ufolep 82.

Le speaker est le commentateur et l'animateur de l'épreuve. En aucun cas, il ne devra être interpellé pour une réclamation ou résultats de course.

## 8 – Mutations

Modification de la procédure par l'UFOLEP Nationale, la demande de mutation n'est plus une obligation. Se référer au règlement national de l'UFOLEP.

Par courtoisie et par respect, il est fortement conseillé aux coureurs d'en informer le club quitté.

## 9 – Championnats

### 9/1 – Départemental

Tout licencié UFOLEP 82 pourra être récompensable :

- \* au championnat départemental cyclosport, s'il a effectué au préalable 4 courses dans le 82, dans la saison sportive en cours.
- \* au championnat départemental cyclocross, s'il a effectué au préalable 2 courses dans la saison sportive en Comité Départemental UFOLEP 82 111 rte de Lizac 82130 Lafrancaise

Tel: 05.63.22.41.72 - mail: <u>ufolep82@orange.fr</u> - site: www.cd.**ufolep**.org/tarnetgaronne/

cours dans la région Occitanie.

\* au championnat départemental au vtt sans condition de participation à une course au préalable.

POUR 2025, IL SERA EXIGE 2 COURSES DANS LE 82 POUR ETRE RECOMPENSABLE AU DEPARTEMENTAL CYCLOSPORT MAIS AUCUNE COURSE EXIGEE EN VTT ET CYCLOCROSS.

UN CLASSEMENT AU SCRATCH DEVRA TOUT DE MEME ETRE REALISE AVEC LE CLASSEMENT DE TOUS LES PARTICIPANTS (RECOMPENSABLES OU PAS) AFIN QUE CHACUN PUISSE AVOIR CONNAISSANCE DE SA PLACE MALGRE TOUT.

Si lors d'une saison, il n'y a pas de club organisateur pour le championnat départemental, la CTD 82 désignera une course inscrite au calendrier de la saison en cours qui fera office de support pour le départemental (de fait ni maillot, ni aide financière, ni surcout pour les participants).

Si plusieurs organisateurs postulent à l'organisation du Départemental, une priorité sera mise en place afin de favoriser les clubs 100% Ufolep. La CTD statuera en toutes circonstances.

Les droits d'inscriptions seront à la charge des clubs et devront être envoyés à l'organisateur.

Dans le 82, un maillot sera mis en place pour toutes les catégories y compris les initiations dans les 3 disciplines.

### 9/2 - Régional

Tout licencié UFOLEP 82 pourra participer au championnat régional cyclosport, s'il a participé au championnat départemental.

Les coureurs n'ayant pu participer au départemental pour diverses raisons, devront compléter et justifier de leur absence à l'aide de l'imprimé « formulaire de dérogation pour non-participation» (téléchargeable sur le site internet de l'Ufolep 82).

La demande de dérogation devra être présentée au comité départemental qui validera ou non.

Si la demande est validée, les coureurs seront autorisés à participer au championnat régional cyclosport.

Les droits d'inscriptions seront à la charge des clubs et devront être envoyés à l'organisateur.

INFO: Pour le régional cyclocross, il faut avoir participé au départemental ou avoir fait une manche qualificative. (cf regl régional). Pour le régional VTT, il faut avoir participé au départemental ou avoir fait une manche qualificative.

Pour l'organisation des championnats régionaux ou départementaux, se référer aux cahiers des charges prévues à cet effet. Les clubs devront présenter leur projet à la CTD 82 pour validation finale.

#### 9/3 – National

Tout licencié UFOLEP 82 pourra participer aux championnats nationaux cyclosport et VTT, s'il a participé au championnat départemental et/ou au régional (absence sur l'une ou l'autre épreuve sur justificatif et avec l'accord du comité départemental). Les coureurs n'ayant pu participer ni au départemental, ni au régional pour diverses raisons, ne seront pas autorisés à participer au championnat national. En effet, deux imprimés dérogatoires ne peuvent être fournis.

Pour le cyclocross et le CLM, une seule épreuve qualificative est requise, soit le départemental soit le régional. (cf règl national)

Le nombre de participants étant limité par délégation une sélection (avec des critères transparents établis) pourra être mise en place par la CTD 82 si cela était nécessaire.

Un chèque de caution correspondant aux éventuelles pénalités appliquées en cas d'absence sera demandé à chaque club inscrivant des coureurs.

Toute pénalité financière infligée au Comité Départemental suite à absence, au comportement ou à toute question relative à la participation d'un coureur sera imputée au club dudit coureur.

Il appartient aux clubs, aux coureurs et aux membres de la CTD de s'organiser afin de mettre en place un ou plusieurs responsables de délégation sur les nationaux des 3 disciplines.

## 10 – Modalités financières

Ces tarifs concernent la saison sportive et les calendriers 2025 pour les 3 disciplines.

Comité Départemental UFOLEP 82 111 rte de Lizac 82130 Lafrancaise

Tel: 05.63.22.41.72 - mail: ufolep82@orange.fr - site: www.cd.ufolep.org/tarnetgaronne/

Aucun paiement en espèce ne sera accepté, uniquement paiement par chèque.

Les clubs devront pour les paiements à réaliser, faire autant de chèques ou de virements que de postes à régler (ex : 1 chèque cotisation, 1 chèque pour les cartons cyclosport, 1 chèque pour les cartons cyclocross, 1 chèque pour les cartons VTT).

Aucun carton ne sera délivré si le club n'a pas réglé sa cotisation pour la nouvelle saison et s'il n'est pas à jour des paiements de la saison précédente.

Tous les règlements financiers doivent être réglés avant la réunion de fin de saison des clubs.

### 10 / 1 - Contributions financières des clubs.

Tout club adhérent à l'Ufolep 82 devra s'acquitter de :

**50€**: Cotisation annuelle pour les clubs organisateurs **ou co organisation**.

**160€**: Cotisation annuelle pour les clubs qui n'organisent pas sous l'égide de l'ufolep.

6€: Cartons (VTT, cyclosport, cyclocross) de catégorie pour les adultes masculins, féminins et cadets.
 4€: Cartons (VTT, cyclosport, cyclocross) de catégorie pour les jeunes initiations 1<sup>ère</sup>année à minimes.

Afin de soutenir les clubs organisateurs, la CTD d'octobre 2023 a acté qu'il n'y aurait aucune réversion sur les courses en 2025.

#### 10 / 2 - Aides aux clubs

Tout club **organisateur percevra sur présentation de factures** les contributions suivantes :

400€: Organisation du championnat départemental cyclosport,

100€: Organisation du championnat départemental cyclocross, VTT

400€: Organisation du championnat régional cyclosport (si organisé par le 82),

100€: Organisation du championnat régional cyclocross, VTT (si organisé par le 82),

A définir : Organisation du championnat National cyclosport (si organisé dans le 82), A définir : Organisation du championnat National cyclocross (si organisé dans le 82).

Les engagements pour les nationaux dans les trois disciplines seront pris en charge par la CTD 82. L'ensemble des modalités financières pourront être révisées en fonction des finances de la CTD 82.

La CTD fournira les maillots de champions pour les départementaux. S'il y avait uniquement des courses supports, aucun maillot ne sera distribué.

## 11 – Responsabilité

La CTD communique avec les responsables de clubs qui sont responsables d'en faire de même auprès de leurs coureurs. Les informations sont disponibles aussi sur le site internet ou sur le facebook de l'UFOLEP 82.



règlement national pour statuer sur la présente demande.



### **DEMANDE DE DESCENTE DE CATEGORIE**

NOM:PRENOM:
LICENCIE AU CLUB de :
N° DE LICENCE : CATEGORIE :
demande à descendre d'une catégorie, pour les raisons suivantes :
La Commission Technique Départementale du Tarn et Garonne s'appuiera sur le règlement intérieur cyclosport 82 et le

Le demandeur	Le président du club				
<b>Emargement</b> (nom, prénom, date)	Emargement (nom, prénom, date)				
	on Technique Départementale la CTD 82				
ACCORDEE	REFUSEE				
Motif(s):					





# **REGLEMENT INTERIEUR**

# **DE LA COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 82**

Version de Décembre 2024, pour la saison 2025- annule et remplace les précédentes éditions.

	A	TTESTATION	
_			
		ent règlement intérieur, de la Commission :	•

en accepte le contenu et m'engage à diffuser ce règlement à tous les adhérents de mon club.

Président du club

Nom, Prénom, date et signature



### Annexe 2:

# FICHE: BILAN DE COURSE

(A retourner à la CTD 82 et à l'UFOLEP 82 maximum 48h après la course, accompagné du classement et de la liste des engagés sur la course, merci d'avance)

Date : Lieu : Avez-vous rencontré des problèmes durant la course ? - D'ordre sportif : (accident) R.A.S (cocher la case si rien à signaler)
- D'ordre disciplinaire : (Insultes, bagarres)
R.A.S (cocher la case si rien à signaler)
- D'ordre règlementaire : (Non respect du code de la route)
R.A.S (cocher la case si rien à signaler)
- Autre (préciser) :
(suite page suivante)

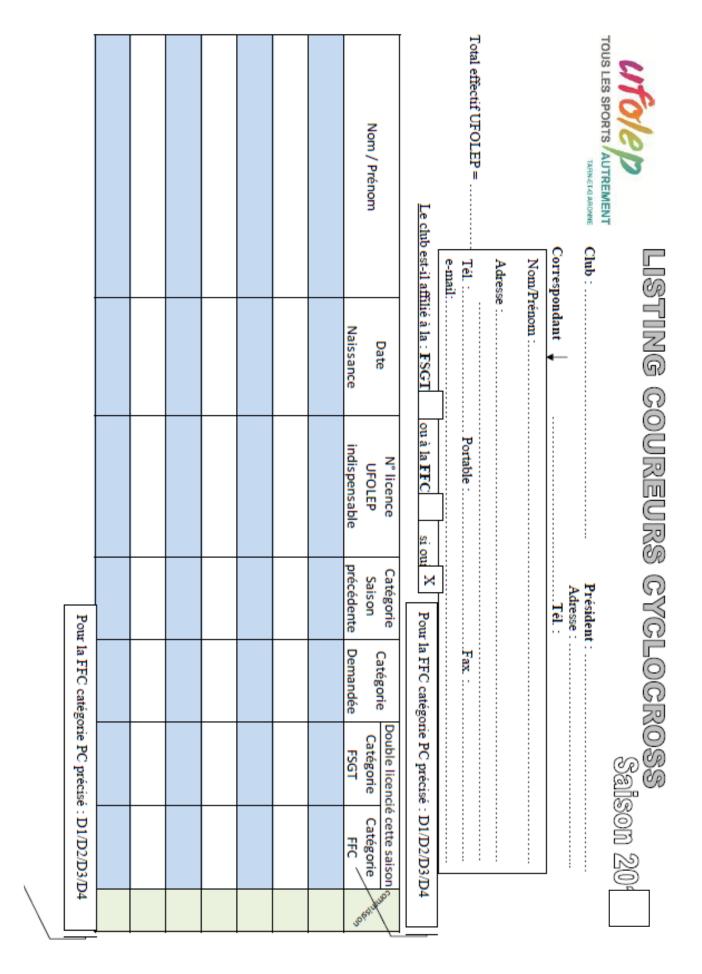
## RESULTATS DES 5 PREMIERS

RESULTATS DES 5 PREMIERS										
CATEGORIE		NOM	PRENOM	CLUB						
1ère	1									
	2									
Nbre de participants	3									
participants	4									
	5									
CATEGORIE		NOM	PRENOM	CLUB						
2 <sup>ème</sup>	1									
_	2									
Nbre de participants	3									
P P	4									
	5									
CATEGORIE		NOM	PRENOM	CLUB						
3ème	1									
	2									
Nbre de participants	3									
P P	4									
	5									
CATEGORIE		NOM	PRENOM	CLUB						
GS	1									
	2									
Nbre de participants	3									
PP.	4									
	5									
CATEGORIE		NOM	PRENOM	CLUB						
	1									
Féminine	2									
Nbre de	3									
participants	4									
	5									

CATEGORIE		NOM	PRENOM	CLUB
Jeunes	1			
Initiation1	2			
9/10 ans Nbre de	_			
participants	3			
	4			
	5			
CATEGORIE		NOM	PRENOM	CLUB
Jeunes	1			
Initiation 2 11/12 ans	2			
Nbre de participants	3			
participants	4			
	5			
CATEGORIE		NOM	PRENOM	CLUB
Jeunes 13/14	1			
ans	2			
Nbre de participants	3			
participants	4			
	5			
CATEGORIE		NOM	PRENOM	CLUB
Jeunes 15/16	1			
ans	2			
Nbre de	3			
participants	4			
	5			
-NOI	/IRI	RE TOTAL DE 1	PARTICIPAN'	TS ·
		des challenges :		en

-NOMBI	RE TOTAL DE PARTICIPANTS	<b>:</b>
-Vainqueurs	des challenges : en 1 <sup>ère</sup>	, en
2	en 3	en
	GS	

DEMANDE DE CARTON(S) : □ cyclosport □ Cyclo-cross □ VTT
Je sollicite un carton en catégorie
pour la saison 20
ADHERENT DU CLUB :
1/ NOM :
Date de naissance :
Adresse:
2/ Si vous avez déjà été licencié(e) Nom et adresse de votre dernière association ;
Etes-vous licencié(e) UFOLEP et/ou FFC et/ou FSGT
Année de votre dernière licence et votre catégorie dans cette fédération au 31 décembre de cette année-là :
UFOLEP Année : / Catégorie : FFC Année : / Catégorie : / Nombre points :
FSGT Année : / Catégorie :
Avez-vous pratiqué ou pratiquez-vous ? (entourer la mention)
Le duathlon OUI NON Le triathlon OUI NON Le VTT compétition OUI NON
3/ Si vous souhaitez adhérer simultanément à une autre fédération . Laquelle ?
☐ FFC ☐ FSGT Autre (précisez):
Vous avez (ou allez demander) FFC : OUI−NON - Catégorie : Pass'Cyclisme ☐Junior ☐ une licence
Pass'Cyclisme Open ☐ 3 eme catégorie FFC moins de 50 point
Vous avez (ou allez demander) une licence FSGT: OUI – NON – Catégorie « route » :
4/ JEUNE : AUTORISATION PARENTALE
Je soussigné(e)
J'autorise les organisateurs à faire soigner mon enfant et à prendre toutes mesures (y compris une hospitalisation) que nécessiterait son état de santé, conformément aux prescriptions du corps médical consulté.
A, le
(*) Barrer la mention inutile
5 / Après avoir pris connaissance des Statuts de l'UFOLEP et des règlements concernant le cyclosport UFOLEP, je souhaite
Je certifie exacts les renseignements fournis ci-dessus, je reconnais être informé qu'en cas de fausse déclaration, le carton me sera retiré pour le reste de la saison et que j'encours des sanctions disciplinaires le cas échéant.  A
Signature du demandeur ou de son représentant légal pour les mineurs



				Nom / Prénom	Total effectif UFOLEP = Le chıb	TOUS LES SPORTS AUTREMENT
				Date Naissance	Nom/Prénom :  Adresse :  Tél :  e-mail :  Le club est-il affilié à la : FSGT	LISTING COUREURS CYCLOSPORT  Sa  Club: Adresse: Adresse: Tél.:
				N° licence UFOLEP indispensable	Portable ou à la FFC si ou	OUREURS
Pou				Catégorie Saison précédente	×	CYCL  Président: Adresse: Tél:
la FFC catégo				Catégorie Demandée	Fax la FFC catégo	LOSP
orie PC précisé				Double licenci Catégorie FSGT	nie PC précisé	0R1
Pour la FFC catégorie PC précisé : D1/D2/D3/D4				Double licencié cette saison Catégorie Catégorie FSGT FFC	Fax : Pour la FFC catégorie PC précisé : D1/D2/D3/D4	Saison 201
				100 STATES	4	

				Nom / Prénom	Le chib	Total effectif UFOLEP =				ufolep Tous LES SPORTS AUTREMENT
				Date Naissance	Le club est-il affilié à la : FSGT	Tél :	Adresse :	Nom/Prénom:	Club:	LISTING COUREURS V
				N° licence UFOLEP indispensable	ou à la FFC si ou	Portable :				3 COUR
Pour				Catégorie Saison précédente	×				Président : Adresse : Tél :	
la FFC catégo				Catégorie . Demandée	la FFC catégo	Fax:				%S V
Pour la FFC catégorie PC précisé : D1/D2/D3/D4				Double licencié cette saison  Catégorie Catégorie  FSGT FFC	Pour la FFC catégorie PC précisé : D1/D2/D3/D4					4
: D1/D2/D3/L				é cette saison Catégorie FFC	: D1/D2/D3/D					T Saison 20
				150 FST HUES	4					